



# 12<sup>ème</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE LA MELODIE DE GORDES

Monic Cecconi-Botella

Samedi 12 & dimanche 13 septembre 2020

## Règlement du concours

---

L'association "Les Saisons de la Voix" de Gordes en Luberon a pour vocation d'aider les jeunes chanteurs lyriques en début de carrière et de promouvoir le répertoire de la mélodie.

### 1- Le concours comprend deux catégories :

- « Solistes-chanteurs » - chanteurs et chanteuses non accompagné(e)s d'un pianiste,
  - « Duos chant/piano » - chanteurs et chanteuses accompagné(e)s de leur pianiste,
- de toutes nationalités et dont l'âge est compris entre 18 ans et 32 ans à la date du concours.
- *Tout candidat ayant présenté sa candidature lors des concours précédents et dont le dossier n'avait pas été retenu peut se présenter à nouveau au concours,*
  - *Tout candidat ayant déjà été sélectionné au concours mais n'en ayant pas été lauréat peut à nouveau présenter sa candidature.*

Le concours se déroulera en public, sur deux journées à l'ESPACE SIMIANE (mairie de Gordes) aux dates suivantes:

Samedi 12 septembre 2020 : catégorie « Solistes chant » à partir de 16 heures ;

Dimanche 13 septembre 2020 : catégorie « Duos chant-piano » de 10h30 à 13h30, et à partir de 14h30. Proclamation des résultats dimanche en fin de journée, à l'issue des délibérations du jury.

### 2- Modalités d'inscriptions :

Un droit d'inscription de 50€ est demandé à tout participant soit :

- Soliste : 50 €
- Duo : 100 €

Les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- un curriculum vitae,
- une photographie,
- une photocopie de la pièce d'identité,
- l'envoi de leur programme de concours
- s'acquitter du règlement des droits d'inscription.

**Clôture des inscriptions : dimanche 30 août 2020 à minuit.**

### 3- Composition du Jury 2020 :

Présidente : Sophie KOCH

Membres (sous réserve) :

Mireille ALCANTARA, professeure à l'Ecole Normale de Musique de Paris

Monic CECCONI-BOTELLA, compositrice, Premier Grand Prix de Rome

Françoise PETRO, artiste lyrique

Jean-Michel DHUEZ, animateur et conseiller artistique de Radio Classique

Cyril DIEDERICH, chef d'orchestre et directeur artistique des *Concerts au coucher du soleil* d'Oppède

Richard MARTET, rédacteur en chef d'Opéra Magazine

Frédéric ROELS, directeur de l'Opéra Grand Avignon

Anne le Bozec, pianiste et professeure au CNSMDP

---

## Règlement du concours

---

### **4- Œuvres et déroulement des auditions :**

Les candidats doivent obligatoirement interpréter trois œuvres d'audition :

- une mélodie en langue française, d'un compositeur français ou étranger ;
  - une mélodie contemporaine, écrite à partir de 1970, d'un compositeur français ou étranger ;
  - une mélodie en langue étrangère ;
- le minutage de ces 3 œuvres ne devant pas dépasser 10 minutes (*les partitions sont autorisées*).

### **5- Conditions d'inscription :**

*Soit :*

- être en cours de scolarité dans un centre de formation lyrique français ou étranger ;
- étudier avec un professeur de chant et/ou de piano ;
- être titulaire d'un prix de conservatoire ou de concours ;
- justifier d'une expérience professionnelle.

### **6- Prix et récompenses :**

**A l'issue du concours cinq lauréats solistes et/ou duos seront sélectionnés.**

Prix offerts :

- **4 jours de Master Class** à Cavailon le 8 avril 2021 et à Gordes les 9,10 et 11 avril 2021 sous la direction artistique de Susan Manoff pour les cinq lauréats retenus en catégorie « Solistes » et/ou en catégorie « Duos chant/piano », suivis d'un concert de clôture ;
- **Prix de la Ville de Gordes** : 1000 €
- **Prix du Département de Vaucluse** : 1000 €
- **Prix des Saisons de la Voix** : un engagement de concert offert à un ou plusieurs lauréats (soliste ou duo) sur les programmations 2020-2021 ;
- **Prix des Musicales du Luberon** : un engagement de concert offert à un des lauréats (soliste ou duo) sur les programmations 2020-2021 ;
- **Prix des « Concerts au coucher du soleil »** d'Oppède-le-Vieux : concert offert à un des lauréats (soliste ou duo) en fonction de la programmation du festival ;
- **Prix de l'Opéra Grand Avignon** : concert offert à un duo lauréat (20 mars 2021) ;
- **Prix de l'Association E.J. MARSHALL** : 1000 € offerts à un jeune chanteur baryton ou basse.

### **7-Conditions d'accueil et d'hébergement des candidats :**

*Les candidats sont pris en charge dès leur arrivée à Gordes ou à l'arrivée de la correspondance d'autobus à Maubec (Coustellet). Ils sont hébergés gratuitement par l'association, en gîte ou chez l'habitant, à Gordes ou à proximité. En revanche, les frais de transport engagés par les candidats, restent à leur charge.*

### **RENSEIGNEMENTS/ Bureau du concours :**

Déléguée à l'organisation du concours :Carol Poirson, [carol.poirson@gmail.com](mailto:carol.poirson@gmail.com) tel 0033(0)490048176

### **Secrétariat de l'association:**

Véronique Cayla, [lessaisonsdelavoix.gordes@gmail.com](mailto:lessaisonsdelavoix.gordes@gmail.com)

**Informations : Siteweb** : [lessaisonsdelavoix.com](http://lessaisonsdelavoix.com)

---

## Règlement du concours

---

### **8 - Réglementation générale :**

*Tout candidat n'ayant pas réglé son droit d'inscription avant la date du concours ne pourra pas participer.*

*Une pianiste accompagnatrice est prévue par le concours pour les candidats en catégorie soliste.*

*Des répétitions se tiendront le 12 septembre de 10h00 à 13h00 puis de 14h00 à 15h30 avec les candidats qui le souhaiteront ; le temps de travail imparti à chaque candidat étant limité à 20 minutes.*

*Lieu : salle Simiane à la mairie de Gordes*

*L'ordre de passage est tiré au sort et affiché dans la salle « Espace Simiane », le 11 septembre à 14h00, et le 12 septembre à 9h00.*

*Les candidats ne sont pas admis dans la salle pendant les auditions publiques.*

*Les candidat(e)s solistes et duos sont jugé(e)s pour leurs qualités vocales, pianistiques (duos), musicales et interprétatives.*

*Les décisions du jury sont proclamées le dimanche en fin de journée, après délibérations, et sont sans appel.*

*Les candidats pourront être reçus par les membres du jury après la proclamation des résultats, afin de recevoir tous commentaires concernant leur audition.*

*Les lauréats recevront sur demande un document officiel attestant de leur sélection et précisant le nom des membres du jury.*

*Les autres candidats ayant participé au concours pourront recevoir sur demande une attestation de participation.*

*Les lauréats acceptent de participer à titre gracieux au concert de printemps organisé à l'issue des journées de master class.*

*L'association « Les Saisons de la Voix » se réserve le droit de disposer des photographies et des enregistrements audio et audio-visuels de tout le concours, sur tout support de communication, sans que cela ouvre droit à une rétribution quelconque pour les participants,*

*Le document concernant le droit à l'image est à la disposition de tout candidat sur demande.*

***L'inscription du candidat au concours implique de sa part l'acceptation sans réserve du règlement dans toutes ses dispositions principales insérées dans la présente brochure.***